

FINANCEZ ENTRE 30% ET 80% DU MONTANT DE VOS TRAVAUX DE CHAUFFAGE dans le cadre du Plan d'action mis en place par l'Etat sur le remplacement des chaudières fioul



Bénéficiez d'aides financières pour le remplacement de votre ancienne chaudière fioul ou gaz par une chaudière Très Haute Performance Energétique (THPE) au gaz naturel par un installateur RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), indispensable pour bénéficier des aides de l'Etat.

Les aides de l'Etat (quel que soit votre revenu)



PAC hybride



Chaudière gaz THPE



Chaudière fioul

		CITE à 50% <i>(ménages modestes et très modestes)</i>		
CITE	Enlèvement cuve fioul			
	Achat du produit	CITE à 30%	CITE à 30% <i>(plafonné à 1000/1200€*)</i>	Pas de CITE (comme depuis juillet 2018)
	Main d'œuvre	CITE à 30% <i>(ménages modestes et très modestes)</i>	Pas de CITE sur la main d'œuvre	Pas de CITE sur la main d'œuvre
CEE coup de pouce	Modestes > 4 000€ Autres > 2 500€	Modestes > 1 200€ Autres > 600€	CEE fioul maintenu à date (100€ - 700€)	
Aides Anah Agilité	Très modestes : 50% montant HT Modestes : 35% montant HT <i>Aides pour les propriétaires occupants de logements de 15 ans ou plus</i>			

*Sous réserve publication arrêté ministériel

Nota Bene : les ménages pourront bénéficier d'un prêt à taux zéro (Eco PTZ) d'un montant maximum de 10 000€ à partir de mars 2019

PAC = Pompe A Chaleur - THPE = Très Haute Performance Energétique

GRDF vous informe dans votre projet de rénovation énergétique. Le coût d'un raccordement au réseau de gaz naturel est inférieur à 400€ (pour un logement situé sur réseau ou à moins de 35m / hors encastrement du coffret)

Vous pouvez contacter GRDF au 09 69 36 35 34 ou sur le site projet-gaz.grdf.fr pour connaître la proximité du réseau, effectuer une demande de branchement ou être mis en relation avec nos partenaires professionnels du gaz qualifiés RGE.



GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement mais vous explique comment ça fonctionne !

La distribution du gaz est une mission de **Service Public**, placée sous la responsabilité des **Collectivités Locales**. Elles sont propriétaires du réseau de distribution et confient à GRDF le service public de la distribution du gaz sur leurs territoires dans le cadre d'un **contrat de concession**.

Une énergie d'avenir de plus en plus verte

GRDF, distributeur de gaz naturel, quel que soit le fournisseur, achemine dans le réseau un nouveau gaz : **le biométhane**.

Ce **gaz vert** est produit par des **producteurs locaux** à partir de **déchets organiques** d'origine agricole, industrielle ou ménagère.

Il a les **mêmes caractéristiques** que le gaz naturel et permet de **se chauffer, cuisiner ou se déplacer**, dans un **plus grand respect de la planète**.

L'objectif est d'atteindre **30% de gaz vert** en circulation dans les réseaux gaz **d'ici à 2030⁽¹⁾**.

Le saviez-vous ?

Le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une **chaudière gaz à très haute performance** permet de **réduire instantanément les émissions de CO₂ de 50%⁽²⁾**.



Réalisez jusqu'à 40% d'économies sur votre facture

Installez une chaudière gaz à très haute performance énergétique et réduisez vos consommations de l'ordre de 30%.



Bénéficiez des prix compétitifs du gaz année après année.

Une énergie compétitive dans la durée

Facture énergétique annuelle moyenne de chauffage/eau chaude, sur 15 ans, pour différentes énergies en maison individuelle existante⁽¹⁾ (en € TTC/an)



Source : Base PEGASE – Ministère TES/SDES

(1): Etude GRT TIGF GRDF SPEGNN
(2): Référentiel Energie Carbone Ministère TES

Pour en savoir plus, rendez-vous sur projet-gaz.grdf.fr

Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !